

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI 2023-01/H12-10**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mai 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2023-01/H12-15 visant à autoriser le retrait du garage au sous-sol, le retrait de la porte de garage, le rehaussement de l'entrée en contrebas, le retrait de l'entrée charretière et l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment situé au 8996, boulevard Langelier, lot numéro 1 335 228 du cadastre du Québec, dans la zone H12-10.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le jeudi 11 mai 2023, à 17 h 30, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

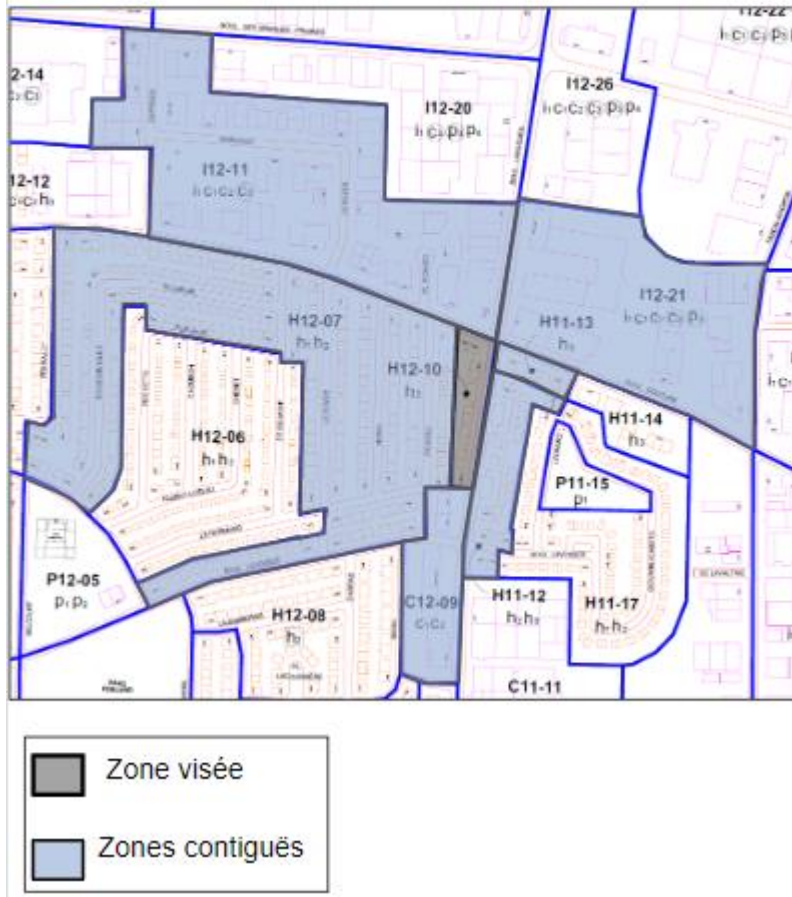
Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la zone H12-10 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant à la nécessité d'un espace de stationnement, au nombre de cases de stationnement requis, à l'emplacement d'un espace de stationnement, à l'aménagement et à l'entretien d'un espace de stationnement ainsi qu'aux dispositions visant la transformation d'une construction dérogatoire. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

PLAN

**PPCMOI 2023-01**



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement ([montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)).

Montréal, le 3 mai 2023.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**